

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Date	Elèves des classes de
Lundi 2 septembre à 8 h	<ul style="list-style-type: none">- 2^{nde} - 1^{ère} et terminale générale et technologique- 2^{nde} - 1^{ère} et terminale bac professionnel- CAP 1^{ère} année et 2^{ème} année- 3^{ème} prépa.métiers <p><i>Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux de 8 h à 9 h 50 (rappel sur le règlement intérieur et les examens et vérification des dossiers de réinscription). L'emploi du temps normal commencera le jour même à partir de 10 h.</i></p>
Lundi 2 septembre à 9 h	<ul style="list-style-type: none">- BTS GTLA et MV 1^{ère} année
Lundi 2 septembre à 14 h	<ul style="list-style-type: none">- BTS GTLA et MV 2^{ème} année
Mardi 3 septembre à 8 h	<ul style="list-style-type: none">- Experts automobile

ACCUEIL DES ELEVES INTERNES

Les élèves internes seront accueillis le lundi 2 septembre à partir de 7 h 30.

Horaires habituels des cours :

Du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 50 et de 13 h 25 à 17 h 15. Le mercredi de 8 h à 12 h.
Les élèves sont accueillis à partir de 7 h 30.

En cas d'absence, prévenir immédiatement par téléphone le CPE référent dont dépend votre enfant.

Après toute absence l'élève ne sera admis en cours que s'il présente une autorisation signée par le CPE référent (voir le règlement intérieur).

Manuels scolaires :

Les livres sont fournis par l'établissement suite à la mise en place de la gratuité des manuels scolaires par le conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

Fournitures scolaires :

Elles vous seront indiquées par les professeurs en fonction de chaque discipline dès la rentrée.

Pochettes de travaux dirigés :

Elles sont à la charge des familles. Un achat groupé vous permettra de les acquérir à tarif préférentiel en début d'année.

Hébergement – restauration :

L'accès au self se fait obligatoirement à l'aide d'une carte magnétique d'identité scolaire qui sera remise au début de l'année scolaire à tous les nouveaux élèves. En cas de perte ou de dégradation, son remplacement sera facturé.

Cette carte est individuelle et personnelle et ne peut être prêtée sous peine de sanction pour l'utilisateur et le propriétaire.

Les choix de paiement : cf. document « Service annexe de Restauration et d'Hébergement (SRH).

Assurance scolaire :

L'assurance scolaire est **vivement conseillée**. L'attestation est à conserver par la famille et devra être produite en cas de nécessité.

Transports scolaires :

Ils ne sont pas gérés par le lycée, mais par le conseil régional de Bourgogne Franche Comté. Les élèves internes et les étudiants ne bénéficient pas des transports scolaires.

Certificats de scolarité et caisses d'allocation familiale :

Nous remettons **3 certificats de scolarité** à votre enfant vers la fin du mois de septembre. Les caisses concernées acceptent que l'on joigne ces certificats à leur formulaire.

Attention : pour des raisons de prévention des fraudes, aucun certificat n'est remis lors des inscriptions de juillet ou durant les premières semaines du mois de septembre. Merci d'en informer les organismes qui pourraient vous en faire la demande.

Traitement médical des internes :

Dès le 2 septembre tout traitement médical doit OBLIGATOIREMENT être déposé à l'infirmerie qui se charge d'accueillir l'élève interne au moment de la prise du médicament.

Prise en charge des internes par leur famille pour problème disciplinaire, maladie ou accident :

Si son état le nécessite ou si son comportement est jugé incompatible avec son maintien dans les locaux d'internat, les responsables légaux sont avisés et sont tenus de se déplacer afin de prendre en charge leur enfant quel que soit l'horaire de l'appel.

Objets de valeur :

Le lycée n'est pas responsable des vols (bijoux, portables, baladeurs, argent...) qui pourraient survenir dans son enceinte. Soyez vigilants.

Circulation :

L'entrée principale se situe avenue Molière (face au bâtiment d'accueil).

L'accès des élèves qui arrivent par les cars de ramassage scolaire s'effectue par la rue Pierre Curie (côté gymnase).

La circulation des véhicules à moteur est strictement réglementée à l'intérieur du lycée et est interdite aux élèves.

Dans tous les cas, le lycée n'assure aucun gardiennage des parkings, et ne peut être tenu pour responsable des vols et dégradations.

Fonds social lycéen :

En cas de difficultés financières, vous pouvez faire appel au fonds sociaux. Contactez l'assistante sociale qui vous remettra un dossier de demande d'aide. Son bureau se trouve à l'infirmerie du lycée.

Ouverture aux élèves des secrétariats administratifs et de gestion :

Quelle que soit la raison, les élèves doivent se présenter exclusivement aux heures des récréations ou lorsqu'ils n'ont pas cours.

Le proviseur



Jean-Marc VATINET